

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

/T-) E C R E T -

N° 94/ 082 /PRG/SGG

NOMMANT LE DIRECTEUR GENERAL
DES GARAGES DU GOUVERNEMENT -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret n°D/94/073/PRG/SGG du 18 Août 1994, portant
Restructuration du Gouvernement de la République ;

VU le Décret n°D/94/079/PRG/SGG du 26 Août 1994, complétant le
décret n°D/94/078/PRG/SGG du 23 Août 1994 ;

- /T-) E C R E T E -

ARTICLE 1er/- Monsieur Almany Ahmed TOURE, Ingénieur Mécanicien,
précédemment Directeur Technique des Garages du Gouvernement, est
nommé Directeur Général desdits Garages en remplacement du
Lieutenant Colonel Aboubacar TRAORE, décédé.

ARTICLE 2/- Le Présent Décret qui prend effet à compter de sa
date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel
de la République./-

CONAKRY, le 12 SEPTEMBRE 1994



LANSANA CONTE